



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

le 30 mars 2022

Compte rendu de la Commission de l'Offre de Santé et de Soins, du 22 mars 2022

Décision de modificatif des EPRD, des budgets 2021, des établissements de santé et des services médico-sociaux Filiéris :

Les demandes de décisions modificatives présentées sont à l'initiative des gestionnaires des structures. Ces DM ont trait essentiellement à :

- Des virements de crédits entre groupes nécessaires pour faire face aux dépenses prévisionnelles 2021 qui s'avèrent être supérieures aux dépenses notifiées à l'intérieur desdits groupes dans le cadre des budgets exécutoires.
- Des dépenses non prévues dans l'EPRD et les budgets.
- Des demandes de crédits non reconductibles effectuées dans le cadre de la campagne budgétaire.
- Des financements complémentaires octroyés par les ARS.

Les demandes de décisions modificatives étant postérieures à la COSS du 9 décembre 2021, elles ont été transmises avec l'avis favorable du Directeur général de la CAN, dans l'attente de l'avis des membres de la commission de l'offre de santé et de soins.

Cela concerne :

- Des Etablissements de santé en Moselle Est site de Freyming.
- B. SSIAD Filiéris-Est, Etablissement de santé La POMAREDE.

Les résultats 2021 de l'offre de santé Filiéris :

L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. Face à cette pandémie, les équipes Filiéris se sont adaptées et organisées pour réaliser leur mission dans la durée, assurer la prise en charge des patients, de l'offre de santé, le résultat COVID 19, sans négliger les autres pathologies.

Un résultat de l'offre de santé Filières en apparence dégradé :

Après 6 années consécutives d'amélioration du résultat de l'offre de santé, le résultat 2017 se dégrade.

L'offre de soins ambulatoire représentait 61% du bénéfice de l'offre de santé en 2017. Elle en représente 94 % en 2021.

L'offre sanitaire représentait 30% du déficit de l'offre de santé en 2017. Elle n'en représente plus que 10 %.

L'offre médico-sociale qui représentait 8 % du déficit de l'offre de santé, dégage des excédents depuis 2019.

Point d'information sur la réforme SSR :

La réforme des activités de suite à laquelle la CANSS participe activement, comprend différentes composantes :

- Une réforme des autorisations.
- Une réforme du financement avec la mise en place d'un financement mixte : recettes issues directement de l'activité et dotation forfaitaire.

Le changement de la dénomination de l'activité qui devient activité de soins médicaux et de réadaptation afin de mieux rendre compte de l'activité effective des établissements et notamment des évolutions constatées dans les profils de patients accueillis.

La création de la modalité « pédiatrie » exclusive pour la prise en charge des enfants, afin d'identifier la filière et de répondre à l'exigence de qualité. Cette modalité est déclinée en deux mentions distinctes dans une logique de gradation :

La motion (enfants et adolescents). La création de la motion (oncologie) afin de faciliter l'accès des patients atteint d'un cancer.

Point d'information sur le recrutement de médecins et de chirurgiens-dentistes dans les centres de santé et les établissements FILIERIS intervenu depuis le 1^{er} janvier 2022 et sur les postes vacants au 1^{er} mars 2022.

Démarches entreprises pour le recrutement de médecins :

Le recrutement des médecins et la fidélisation constituent des priorités essentielles de la COG 2022/2024. Une action ambitieuse est engagée depuis plusieurs années en matière de politique de recrutement, afin de pourvoir les postes vacants de médecins et de chirurgiens-dentistes au sein des centres de santé et des établissements sanitaires et médico-sociaux FILIERIS.

Parmi les nombreuses démarches entreprises par la Caisse autonome on peut citer :

- Les avis de vacance de poste dans la presse spécialisée et sur les réseaux.
- Les contacts avec le conseil départemental de l'Ordre des médecins et l'Ordre des chirurgiens-dentistes et les annonces publiées des deux sur le site dédié des instances ordinaires.

Gilbert LECHARDEUR